



# CHAMPIONNAT COMMUNAL DU JEU DE LA MOUETTE

## RÈGLEMENT

### Article 1

Chaque équipe doit se composer de trois joueurs (remplaçants illimités), il est possible d'intégrer d'autres joueurs à une équipe en cours de championnat

### Article 2

Un joueur ne pourra pas évoluer dans des équipes différentes.

### Article 3

Chaque corporation, association, commerce ou autre groupement ne pourra engager plusieurs équipes dans le championnat communal à l'exception d'une équipe masculine et d'une équipe féminine portant toute deux la même dénomination.

### Article 4

Si à la clôture des inscriptions le total des équipes n'est pas divisible par le nombre de poules souhaité, le Service Municipal des Sports se réserve le droit d'inscrire une ou plusieurs équipes hors délai.

### Article 5

Si une équipe n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de sa partie, elle aura 10 minutes pour se présenter sur le terrain de jeu, passé ce délai, si aucun joueur de l'équipe n'est présent, l'équipe aura le match perdu 11 à 0. Au bout des dix minutes d'attente si une équipe se présente avec 1 ou 2 joueurs, elle devra commencer la partie sans attendre son ou ses joueurs absents, toutefois elle ne disposera pas des mouettes des absents, de plus les joueurs arrivant en retard devront attendre la fin de la « volée » en cours pour intégrer la partie.

### Article 6

Au classement final d'une poule, en cas d'égalité, les équipes seront départagées au « BONUS » (différence entre les points marqués et les points encaissés). Si l'égalité persiste c'est le résultat de la partie qui a opposé les équipes concernées qui sera pris en compte.

### Article 7

Les décisions du juge-arbitre sont irrévocables.

### Article 8

Toute équipe qui ne respectera pas le règlement s'exposera à des points de pénalisation ou à la disqualification.

### Article 9

La Municipalité de Port La Nouvelle décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration de biens propres qui pourraient survenir durant le championnat.

### Article 10

La participation au Championnat Communal du Jeu de la Mouette implique l'acceptation du présent règlement.